

Prévenir les pratiques addictives En milieu professionnel



Dr BRIGOT Catherine

1



Quelques définitions

- substances psychoactives: perturbe le fonctionnement cérébral (état de conscience et/ou neuro (sensations, perception, humeur, motricité)...

DEPRESSEURS

- Alcool
- Opiacés: héroïne, morphine
- Somnifères
- Anxiolytiques

STIMULANTS

- Tabac
- Cocaïne
- Crack
- Amphétamines
- Ecstasy

PERTURBATEURS

- Cannabis
- LSD
- Solvants volatils
- Champignons hallucinogènes
- Certains médicaments

2



Notions de base

L'usage simple : consommation de substances psychoactives n'entraînant, ni complications pour la santé, ni troubles de comportement
Ni conséquences nocives sur les autres ou pour soi-même.

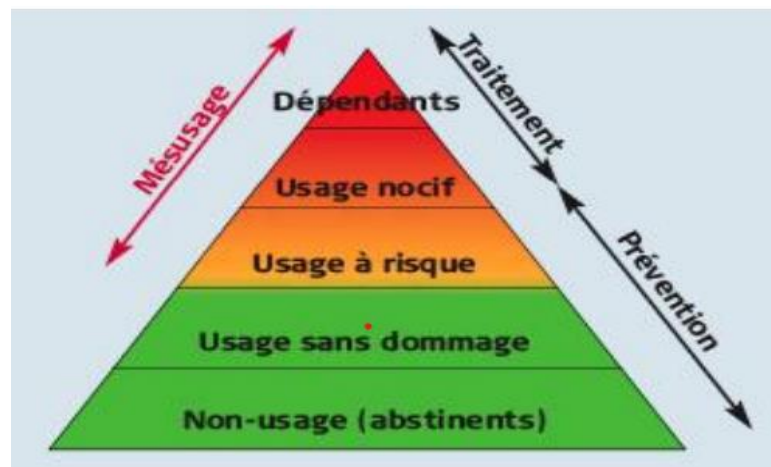
Mésusage: consommation susceptible de provoquer;
des dommages physiques, affectifs, ou sociaux
pour le consommateur et pour son environnement.

Conduites addictives

3



ADDICTION



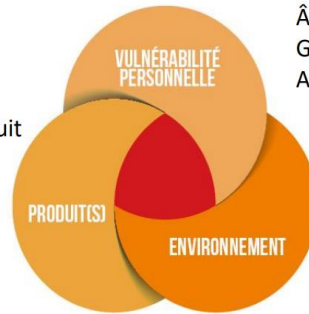
4



Facteurs de risques

Les facteurs de risques

Image sociale du produit
Potentiel addictif
Mode de conso



Sexe
Âge
Génétique
Atcd médicaux

Situation professionnelle
Milieu social
Culture
Accessibilité du produit

5



Quelques Chiffres (1)

CONDUITES ADDICTIVES AU TRAVAIL : QUELQUES CHIFFRES

18-35 ans

Tranche d'âge la plus concernée par la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis.



Tous les métiers sont concernés

mais les métiers des arts et des spectacles, de l'hébergement/restauration, de l'agriculture, du transport, de la construction et ceux en relation avec le public sont parmi les plus exposés.



11% des femmes cadres

ont une consommation à risque d'alcool. Une prise de responsabilité augmente le risque de consommation d'alcool chez les femmes comparativement aux hommes.



37% des actifs

utilisent les outils numériques professionnels hors temps de travail.



ACTIFS OCCUPÉS



18,6%

ont eu un épisode d'absorption ponctuelle importante dans le mois

9,5% ont des lésions sévères



28%

fument quotidiennement



9,6%

ont consommé du cannabis dans l'année

DEMANDEURS D'EMPLOI

22,2%

ont eu un épisode d'absorption ponctuelle importante dans le mois

14,5% ont des lésions sévères



39,9%

fument quotidiennement



16%

ont consommé du cannabis dans l'année

Sources : Baromètre santé 2014, 2017 (Santé Publique France), (OFDT, 2017), Cohorte CONSTANCES, Etude ELEAS 2016

6



Quelques chiffres (OFDT)

Les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires sont les 3 catégories les plus consommatrices de cannabis.

	Tabac (quotidien)		Alcool						Médicaments psychotropes (année)*		Cannabis (année)		Cocaïne (année)		Ecstasy/ Amphétamines (année)	
			Quotidien		Ivresse répétée		Alcoolisation ponctuelle importante dans le mois									
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H		
Agriculteurs	21,0	20,8	7,4	21,7	0,0	6,2	4,7	27,9	13,1	5,0	2,8	2,6	1,0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	31,3	34,4	8,7	17,1	3,0	17,3	4,9	34,0	30,0	2,8	4,8	11,6	0,0	1,3	0,0	0,6
Cadres	17,7	19,9	2,5	9,1	6,9	14,1	9,0	23,4	14,0	12,1	6,7	10,9	0,6	0,6	0,3	0,6
Professions intermédiaires	22,7	31,5	2,4	9,1	5,3	13,9	7,3	24,2	25,2	13,7	6,1	13,9	0,4	0,4	0,3	0,5
Employés	29,8	37,2	3,0	9,2	3,4	16,3	8,3	28,2	19,6	14,5	4,5	16,6	0,5	3,6	0,3	2,4
Ouvriers	28,8	44,6	0,8	13,3	2,7	14,4	12,5	32,4	20,3	13,7	0,2	13,1	0,5	0,9	0,1	0,7

Source : Baromètre santé 2014
* Données du Baromètre santé 2010.

7



ADDICTIONS AVEC SUBSTANCE

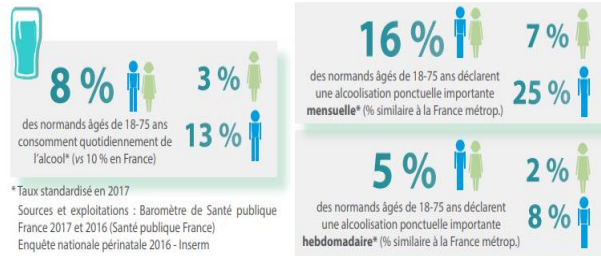


8



ALCOOL

En France, **8%** des adultes ayant une consommation à risque (1% dépendants).
30% des accidents mortels de la route,
10 à 20% des accidents de travail/

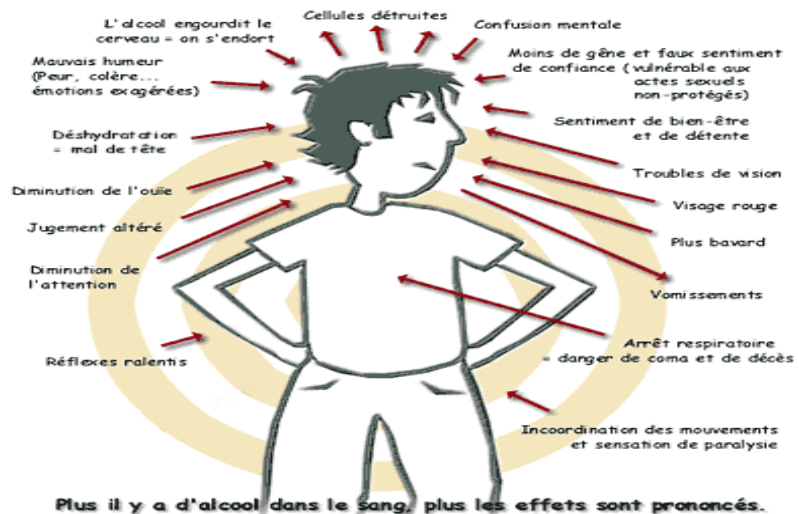


9



ALCOOL DANGER POUR SOI

Effets physiques de l'alcool à court terme



10



Repères de consommation (OMS)

- Usage ponctuel: pas plus de 4 verres/occasion
- Usage régulier: < **21 verres/semaine** (soit 3/ jour) chez l'homme et < **14 verres/semaine** (soit 2/jour) chez la femme.
- Usage à risque : alcoolisation ponctuelle ou régulière > seuils précédents, avec complications susceptibles de survenir à court-moyen terme.

11



L'alcool au volant



Un verre **standard** =



= 1 unité d'alcool
soit 10g d'alcool

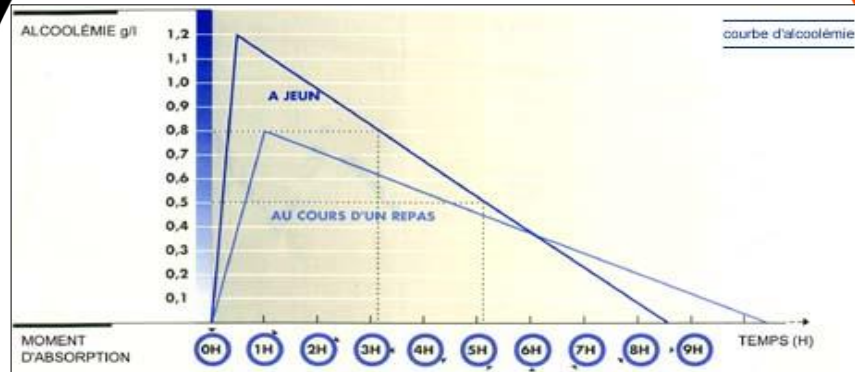
Ce qu'il faut retenir :

- 10 gr d'alcool pur = 0,20 gr d'alcool/litre de sang
- Donc, 2 verres = 0,40 gr d'alcool/litre de sang
- Pour éviter tout ennui et respecter le code de la route :
pas plus de 2 verres avant de prendre le volant.

12



Courbe d'alcoolémie



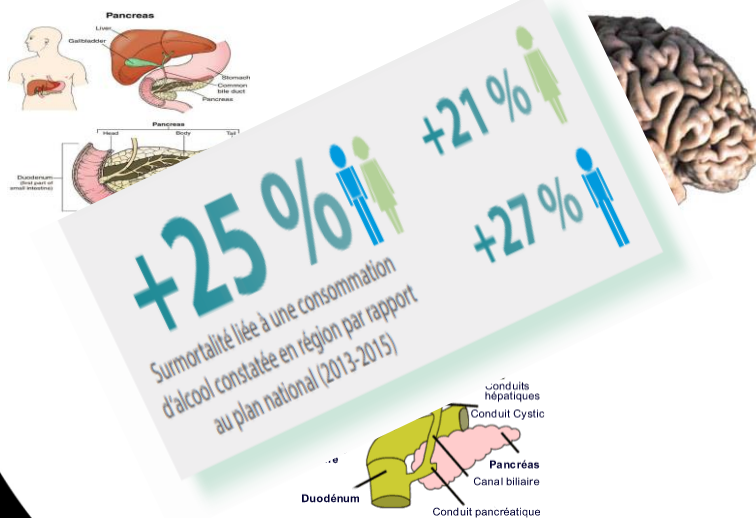
Élimination lente $\approx 0.15\text{g/l}$ par heure ++

- Une personne allant se coucher à minuit avec 1,8 g/l part à son travail le lendemain matin à 7 heures avec plus de 0,75 g/l!

13



ALCOOL DANGER LONG TERME



14



CANNABIS

- Produit illicite le plus consommé.
- 13.4 M expérimentateurs,
- 1.2 M usage régulier (>10x/mois),
- 555000 usage quotidien (↔ 5M alcool)
- 14 à 17% des accidents de la route des moins de 35ans en lien avec le cannabis.

15



LES EFFETS DU CANNABIS

■ Le produit

■ Effets immédiats
Relaxation

■ Effets non immédiats
modification de la
vigilance/

■ Consommation
atteinte de nouveaux

Durée des effets

Il n'existe aucun moyen pour accélérer l'élimination de THC par l'organisme et de faire baisser sa concentration plus rapidement.



ENVIRON 4 HEURES

C'est la durée moyenne des effets aigus du cannabis.

JUSQU'À 24 HEURES

Il peut persister des troubles.

RAPPEL

Les effets et les risques dépendent aussi de la façon de consommer les produits. Ils varient en fonction des individus (homme, femme, âge, masse corporelle ... etc).

cannabinoïdes

tes, **Euphorie**,

réflexes,
ion, et de la

inhibition,
entissages

16



LES EFFETS DU CANNABIS

- Flash back :
 - Les effets du cannabis peuvent être ressentis plusieurs semaines après la dernière prise.
- Concentration en THC; Très variable selon le produit.
- Dépistage urinaire; + dès la consommation jusqu'à 5 jours=> 60 jours selon l'ancienneté.

17



COCAINE

- 3,8% des 18-64 ans ont expérimentés.
- <1% d'usagers chez les 18-64 ans.
- Variabilité importante fonction des CSP.
- Psychostimulant puissant/deshinibiteur
- Disparition de la fatigue, du sommeil, de la douleur, de la faim.
- → Courte durée; « descente »----
- Effets secondaires+++; cardiaques(infarctus)
Epuisement physique

18



Médicaments

- Prescrits pour atténuer ou faire disparaître une souffrance physique ou psychique
- Tous peuvent avoir un effet sur la vigilance → Pictogramme.



Le niveau 1 « soyez prudents. Ne pas conduire sans avoir lu la notice » a pour but d'informer le patient de lire la notice sans pour autant remettre en cause la possibilité de conduire.

Le niveau 2 « soyez très prudents. Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé » demande l'avis d'un professionnel de santé avant de pouvoir utiliser son véhicule. Ce niveau peut remettre en cause l'attitude à la conduite du patient.

Le niveau 3 « attention, danger : ne pas conduire. Pour la reprise de la conduite demander l'avis d'un médecin » pour ces médicaments l'aptitude à la conduite est remise en cause pendant leur utilisation.

19



Poly consommation

- Toutes les combinaisons sont possibles.
- Multipliés
 - Risque
 - X2 pour 2 produits
 - X16 pour 4 produits

RAPPEL

Les effets et les risques dépendent aussi de la façon de consommer les produits. Ils varient en fonction des individus (homme, femme, âge, masse corporelle).

Polyconsommation

Mélanger certaines substances psychoactives peut accentuer ou diminuer les effets des produits absorbés.

+ de produits
=
+ de risques

20



Rôle SSTI- Rôle Employeur



21



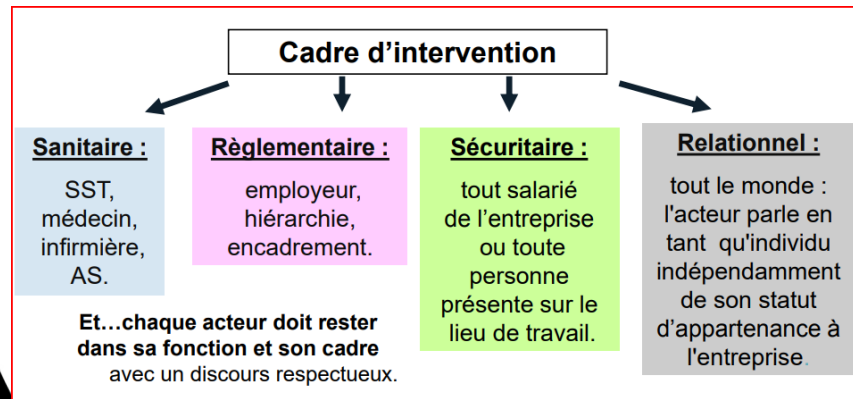
Aborder les SPA en entreprise

- Légitimité et responsabilités de chacun
- Statistiques
- Liens démontrés entre travail et consommation
- => Démarche en 3 volets;
Information/management/Aide
 dans une politique de prévention globale
 DUERP+++

22



Légitimité de tous les acteurs



23



L'employeur

- L'employeur assure et protège la **santé et sécurité des salariés** : **une obligation de résultat pour l'employeur (article L421-1)** à qui il incombe de prendre toutes les mesures nécessaires.
- **Règlement intérieur**: article L4121-1 du code du travail, l'employeur peut interdire toute introduction et toute consommation d'alcool sur le site.
 - Encadrement des pots d'entreprise
 - Conditions de recours à l'alcootest ou au dépistage salivaire de drogues pour des postes de sécurité.
- Evaluation dans le **DUERP**

24



Salariés et Représentants

▪ **Obligation de sécurité pour le salarié** - code du travail (L4122-1);

« il doit prendre soin.....de sa sécurité et de sa santé ainsi que celle des autres personnes.... »

→ Evaluation du point de vue de la santé et sécurité au travail et non de la morale ou d'un jugement de valeur.

▪ **Représentants du personnel:**

- Participation à la démarche globale
- Alerte auprès de la direction

25



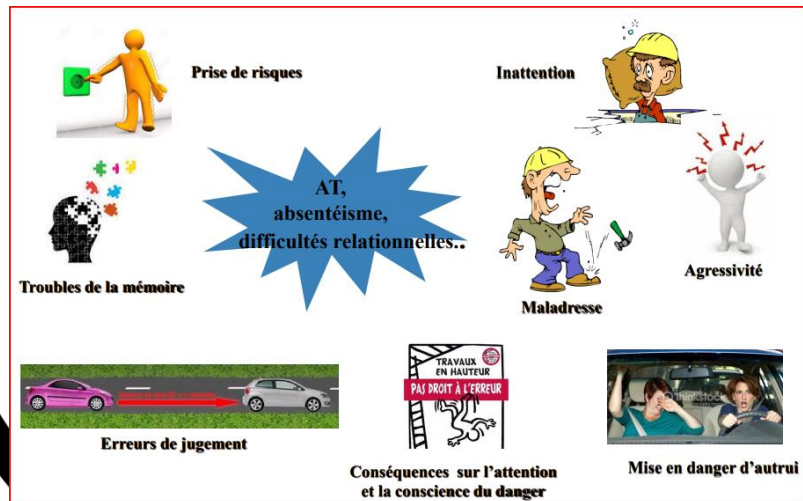
Service de santé au travail

- « conseille l'employeur, afin de prévenir la consommation d'alcool et de drogues sur le lieu de travail »
- En individuel
- En collectif; information sur la prévention des risques/ Fiche entreprise.

26



Conséquences multiples pour l'entreprise et le salarié



27



Démarche globale de prévention

- **Volet sensibilisation:**
 - effet des SPA → aide du Service Santé-Travail
 - devoir d'alerte-retrait
 - Définition des signaux, indicateurs.
- **Volet Management:**
 - Cadre général,
 - RI
 - Conduites à tenir.....
 - Échelles de sanction
 - Formation à l'encadrement
- **Évaluation du risque:** Document Unique (FDR et postes de sécurité)/réfèrent sécurité

28



Démarche globale de prévention

- **Rédiger et établir des mesures relatives aux conduites addictives/RI:**
 - Mesures d'interdiction sur le lieu de travail
 - Identifier les postes de sécurité (poste où une défaillance humaine ou un simple défaut de vigilance peut avoir des csq graves pour soi-même ou autrui)
 - Définition et modalités de dépistage.
 - Mesures d'encadrement des pots.
 - Modalité de contrôle des locaux.
- **Clauses disciplinaires dans contrats**
- **Liens utiles;** <https://www.addictaide.fr/wp-content/uploads/2016/11/Groupe-SPA-STP-MALETTE-employeur-pour-de%CC%81marche-PREVENTION-SPA.pdf>

29



RETRAIT DU POSTE

L'employeur a en charge l'organisation des premiers secours aux accidentés et aux malades.
Chaque salarié a un devoir d'alerte face à un salarié en situation à risque.

SI LE SUJET EST SOMNOLENT OU INCONSCIENT :

- Appeler les pompiers par le 18.
- S'assurer que le sujet a assez d'air, essayer de le tenir éveillé.
- L'allonger sur le côté (PLS)
- ne pas le laisser seul afin qu'il ne s'étouffe pas en cas de vomissements.

30



Signes aigus

TROUBLES DU COMPORTEMENT :

- Soustraire d'une situation dangereuse
- Alerter hiérarchie et secouriste
- +/-Avis médical (SAMU)- service médical
- Rédiger un constat
- Visite auprès du médecin du travail avec le constat.

31



Signes chroniques

- Repérage des signaux d'alerte
- Entretien hiérarchique
- Rédiger un constat
- Consultation auprès du médecin du travail avec le constat
- Suivi des recommandations médicales
- Points réguliers.

32



TESTS DE DEPISTAGE

- **Alcootest peut être réalisé par l'employeur:**
 - Si, contrôle prévu au RI
 - Contestation possible et définie
 - Justification par la nature de la tâche à accomplir.
 - Prévoir la présence d'un tiers.
- **Possibilité de faire test salivaires dépistage de drogues.**

33



DEPISTAGE MEDICAL DE DROGUES

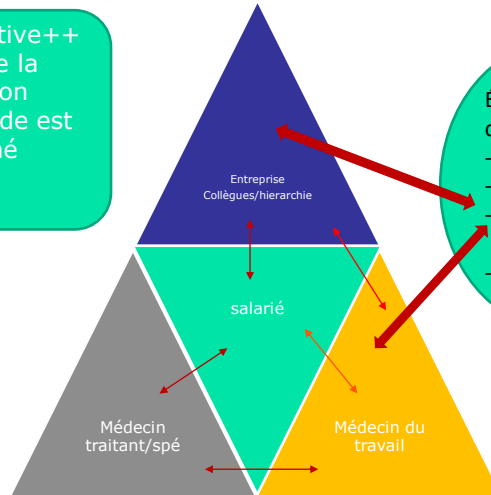
- Tests salivaires
- Limites actuelles;
 - Faux négatifs,
 - Faux positifs,
 - Impossibilité de tout tester; 150 nouvelles drogues de synthèse en 15 ans
- ➔ Intérêt de l'examen clinique++++

34



Conclusion

Action collective++
Intérêt de la
prévention
Tout le monde est
concerné



Équipe pluri-
disciplinaire;
- IDE
- Ergonomes
- Psy du
travail
- AS Travail

35



Liens utiles

- <https://www.addictaide.fr/wp-content/uploads/2016/11/Groupe-SPA-STP-MALETTE-employeur-pour-de%CC%81marche-PREVENTION-SPA.pdf>
- <https://www.addictaide.fr/pro/>
- <https://www.droques-info-service.fr/>
- <https://www.santepubliquefrance.fr/>

36